RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Crous Lorraine

Nancy, le 30 mai 2023

Arrêté de délégation de la qualité d'ordonnateur en matière d'ordonnancement des dépenses et des recettes

VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 et suivants, et R. 822-1 à R. 822-34,

VU le décret n°12-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public,

VU l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU l'arrêté du 26 janvier 2023 de la ministre de l'Enseignement Supérieur et la Recherche portant nomination de Monsieur Frédéric LÉONARD, en qualité de Directeur Général du CROUS Lorraine.

Le Directeur Général du CROUS Lorraine,

DÉCIDE

Article 1er :
Est donné délégation de signature en tant qu'ordonnateur délégué aux agents désignés dans les annexes suivantes et dans la limite exclusive de celles-ci :

- **Annexe 1** : Liste des agents habilités à valider des bons de commande.
- **Annexe 2** : Liste des agents habilités à certifier les services faits.
- **Annexe 3** : Liste des agents habilités à valider des demandes de paiement.
- **Annexe 4** : Liste des agents habilités à valider des titres de recettes.
- **Annexe 5** : Liste des agents habilités à valider des engagements juridiques.

Article 2 :
Le présent arrêté de délégation de la qualité d'ordonnateur, qui prend effet à compter du 12 avril 2023, se substitue à tout autre arrêté de délégation pris antérieurement.

Article 3 :
Cette délégation est complétée du contrat de service organisant le modèle facturier au sein de l'établissement, autorisant les personnels de l'agence comptable à valider et comptabiliser des demandes de paiement et des titres de recettes sur un périmètre dédié.

Le Directeur Général
Frédéric LÉONARD

Annexe 1

Agents habilités à valider des bons de commande

Personnel	Fonction	Montant maximum TTC	Commentaire
Bénédicte DUFOUR	Responsable Budgétaire	10 000 €	Autorisation donnée de valider les bons de commande de plus de 10 000 € sur autorisation écrite du Directeur Général
Cécile BAYARD	Gestionnaire budgétaire	3 000 €	
Marie-Lorraine REMY	Gestionnaire budgétaire	3 000 €	
Fabrice WALDUNG	Responsable du service Achats-Marchés	10 000 €	Autorisation donnée de valider les bons de commande de plus de 10 000 € sur autorisation écrite du Directeur Général
Joël CREPIN	Directeur Patrimoine Immobilier	10 000 €	Autorisation donnée de valider les bons de commande de plus de 10 000 € sur autorisation écrite du Directeur Général
Rachid AMEUR	Chargé d'opérations immobilières	3 000 €	
Koceila BELARBI	Responsable du service des marchés de travaux	10 000 €	Autorisation donnée de valider les bons de commande de plus de 10 000 € sur autorisation écrite du Directeur Général
Mohamed ARAHAL	Responsable des services techniques	3 000 €	
Viviane ROUSSEL	Directrice des Ressources Humaines	3 000 €	
Fabienne THIEBAUT	Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines	3 000 €	

Paraphe :

Le Directeur Général
du Crous Lorraine

Frédéric LEONARD

Annexe 2

Agents habilités à certifier les services faits

Personnel	Fonction	Montant maximum	Commentaire
Bénédicte DUFOUR	Responsable Budgétaire	Sans objet	
Cécile BAYARD	Gestionnaire budgétaire	Sans objet	
Marie-Lorraine REMY	Gestionnaire budgétaire	Sans objet	
Fabrice WALDUNG	Responsable du service Achats-Marchés	Sans objet	
Rachid AMEUR	Chargé d'opérations immobilières	Sans objet	
Koceila BELARBI	Responsable du service des marchés de travaux	Sans objet	
Mohamed ARAHAL	Responsable des services techniques	Sans objet	
Fabienne THIEBAUT	Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines	Sans objet	

Paraphe :

Le Directeur Général
du Crous Lorraine

Frédéric LEON

Annexe 3

Agents habilités à valider des demandes de paiement

Personnel	Fonction	Montant maximum	Commentaire
Bénédicte DUFOUR	Responsable Budgétaire	Sans objet	
Cécile BAYARD	Gestionnaire Budgétaire	Sans objet	
Marie-Lorraine REMY	Gestionnaire Budgétaire	Sans objet	
Viviane ROUSSEL	Directrice des Ressources Humaines	Sans objet	
Fabienne THIEBAUT	Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines	Sans objet	

Paraphe :

Le Directeur Général
du Crous Lorraine

Frédéric LEONARD

Annexe 4

Agents habilités à valider des titres de recettes

Personnel	Fonction	Montant maximum	Commentaire
Bénédicte DUFOUR	Responsable Budgétaire	Sans objet	
Cécile BAYARD	Gestionnaire budgétaire	Sans objet	
Marie-Lorraine REMY	Gestionnaire budgétaire	Sans objet	

Paraphe :

Le Directeur Général du C[illegible] Lorraine

Frédéric LEONARD

Le Directeur Général du C[illegible]s Lorraine

Frédéric LEONARD

Annexe 5

Agents habilités à valider des engagements juridiques

Personnel	Fonction	Montant maximum TTC	Commentaire
Bénédicte DUFOUR	Responsable budgétaire	10 000 €	Autorisation donnée de valider les engagements juridiques de plus de 10 000 € sur autorisation écrite du Directeur Général
Cécile BAYARD	Gestionnaire budgétaire	3 000 €	
Marie-Lorraine REMY	Gestionnaire budgétaire	3 000 €	
Fabrice WALDUNG	Responsable du service Achats-Marchés	10 000 €	Autorisation donnée de valider les engagements juridiques de plus de 10 000 € sur autorisation écrite du Directeur Général
Joël CREPIN	Directeur Patrimoine Immobilier	10 000 €	Autorisation donnée de valider les engagements juridiques de plus de 10 000 € sur autorisation écrite du Directeur Général
Rachid AMEUR	Chargé d'opérations immobilières	3 000 €	
Koceila BELARBI	Responsable du service des marchés de travaux.	10 000 €	Autorisation donnée de valider les engagements juridiques de plus de 10 000 € sur autorisation écrite du Directeur Général
Viviane ROUSSEL	Directrice des Ressources Humaines	3 000 €	
Fabienne THIEBAUT	Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines	3 000 €	

Nota Bene : Les notifications de marché ou de contrat seront signées du Directeur Général et figureront en appui de l'engagement juridique.

Paraphe :

Le Directeur Général
du Crous Lorraine

Frédéric LEONARD